

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>30</b>

## Séance du 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi onze avril à dix-huit trente cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous le président de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

**Présents** : M. Jocelyn SAPOTILLE; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M Bruno FELICIANNE; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN – BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINSILY adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Yvon COMBES ; M. Saturnin FRANCILLONE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Didier MARICEL ; Mme Annick ABELA ; M. Patrick AJAS ; M. Benjamin GRACCHUS; Conseillers Municipaux.

**Représentés** : Mme Manuela PETRO-METONY par Mme Gladys BURAT  
Mme Cindy ARNASSALON par Mme Karine GATIBELZA  
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia VINGADASSALON  
Mme Francia ROSAMONT par M. AJAS Patrick  
M. Remi BRUNO par M. Benjamin GRACCHUS

**Absents** : Mme Sonia MERCADIER ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

## Date de la convocation

27 mars 2024

## Date d'affichage de la délibération

**Adoptée par 24 voix 04  
abstentions (M. Ephrem  
GLORIEUX ; Mme Francia  
ROSAMONT ; M. AJAS Patrick ; Mme  
Annick ABELA) et 02 contre (M. Remi  
BRUNO ; M. Benjamin GRACCHUS)**

## DELIBERATION N°2024/04/37

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2024.

971-219711157-20240418-del-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 19/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





*Ville de Lamentin*

# **BUDGET PRINCIPAL VILLE**

## **2024**



**Note de Présentation du Budget Primitif**

**M57**



Le budget primitif prévoit les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes. Chaque section – fonctionnement et investissement – doit être équilibrée.

Il respecte les principes budgétaires : antériorité, annualité, unité, universalité, spécialité, équilibre et sincérité.

La structure d'un budget primitif comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

### **I. La section de fonctionnement regroupe :**

1 - toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- les charges à caractère général (contrats de prestation de service, fluides, énergie, maintenance, assurances, frais télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures ...)
- les charges de personnel
- les charges financières liées à la dette
- l'autofinancement (solde excédentaire de la section de fonctionnement)
- les dotations aux amortissements....

2 - toutes les recettes que la collectivité peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement :

- impôts et taxes notamment la taxe foncière
- dotations de l'Etat
- produits des services municipaux...

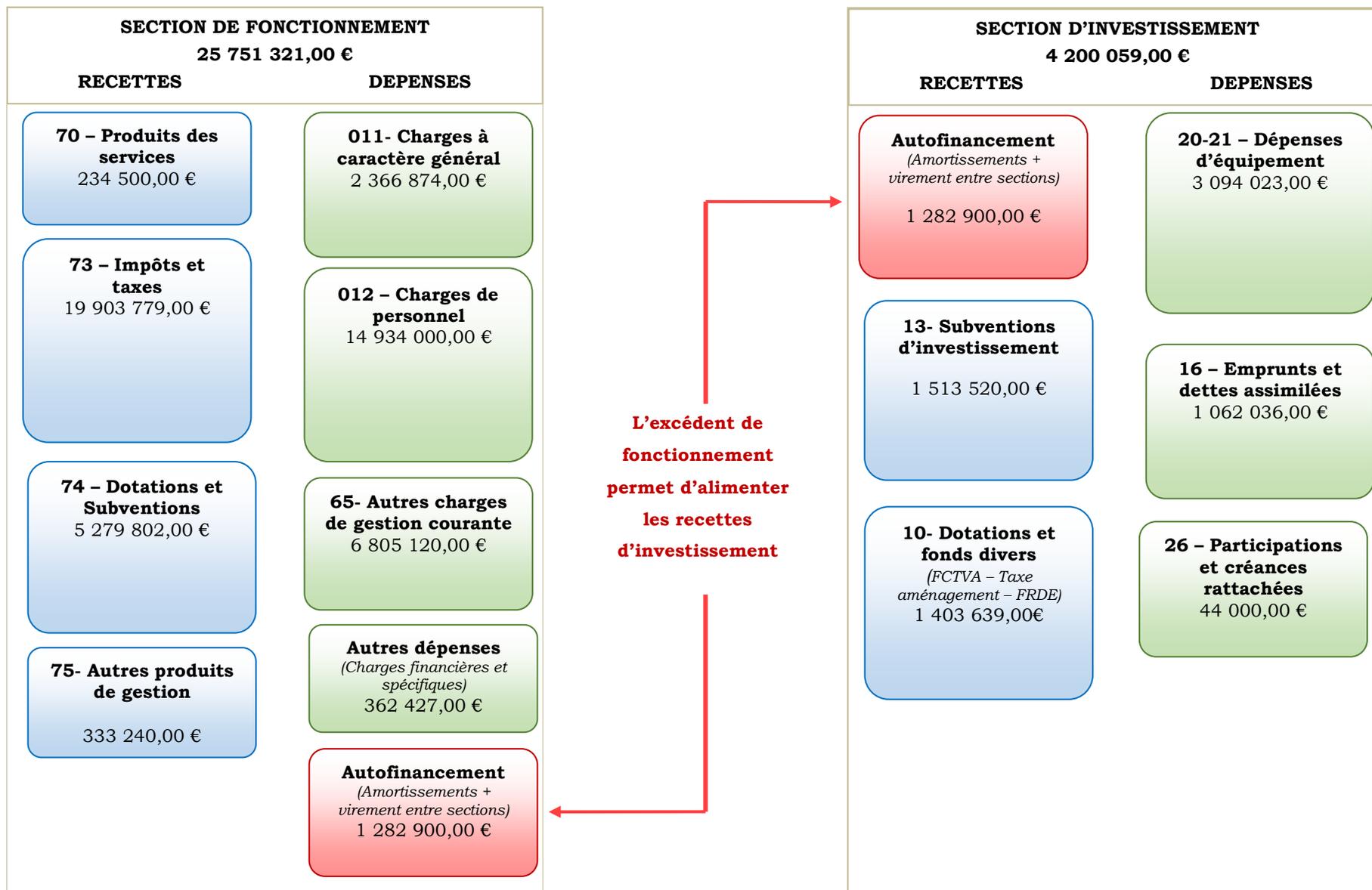
### **II. La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales et comporte :**

1 - En dépenses : construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, le remboursement du capital de la dette.....

2 - En recettes : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), la taxe d'aménagement, les emprunts nouveaux, les subventions reçues, l'autofinancement de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements...



Le budget principal 2024, sur l'ensemble des deux sections, s'équilibre à 29 951 380,00 €.



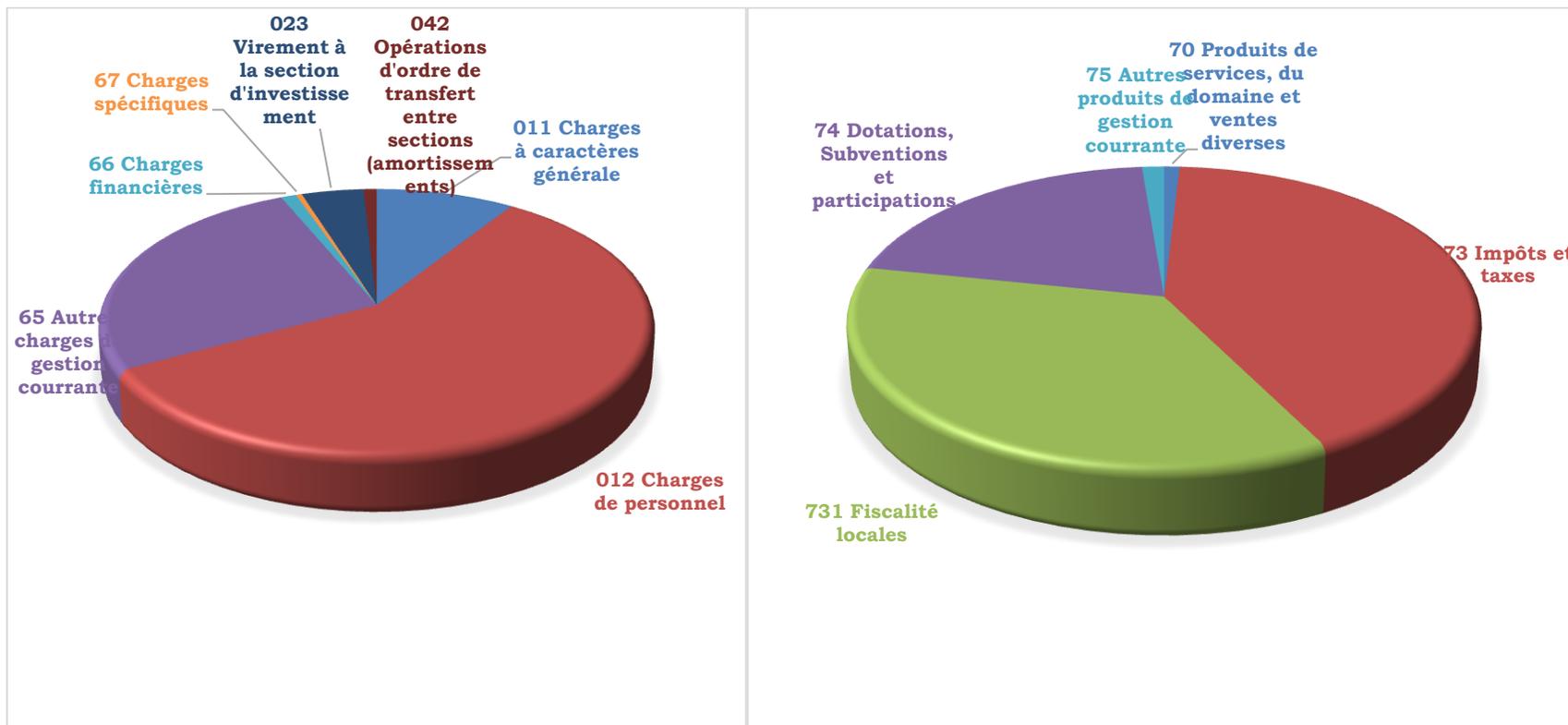


## 1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le tableau infra permet de disposer d'une vue globale de la section de fonctionnement du budget de la ville, présenté par chapitres (pages 133 à 141)

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>		<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
<b>011</b> Charges à caractères générale	2 366 874,00	<b>70</b>	Produits de services, du domaine et ventes diverses	234 500,00
<b>012</b> Charges de personnel	14 934 000,00	<b>73</b>	Impôts et taxes	10 703 779,00
<b>65</b> Autres charges de gestion courante Subventions CDE, CCAS, Ravine Chaude, SDIS, frais élus, bourses et prix, etc....)	6 805 120,00	<b>731</b>	Fiscalité locales	9 200 000,00
<b>66</b> Charges financières	262 427,00	<b>74</b>	Dotations, Subventions et participations	5 279 802,00
<b>67</b> Charges exceptionnelles (BEL....)	100 000,00	<b>75</b>	Autres produits de gestion courante	333 240,00
<b>023</b> Virement à la section d'investissement	1 062 000,00			
<b>042</b> Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	220 900,00			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>25 751 321,00</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>25 751 321,00</b>

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget de la ville par chapitres.



## 1.1- Les dépenses de fonctionnement (page 136)

### 1.1.1- Les charges à caractère général : 2 366 874,00 €

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats courants et aux charges quotidiennes de fonctionnement de la collectivité : comptes 60 : fluides, fournitures..., comptes 61 et 62 : les services extérieurs, prestations de service, assurances, entretien et maintenance du patrimoine....

**1.1.2- Les charges de personnel (012) : 14 934 000,00 €**

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses et représentent 58 % du total des dépenses.

**1.1.3- Les autres charges de gestion courante (65) : 6 805 120,00 €**

Ce chapitre comptabilise les dépenses principales suivantes :

- ✓ La subvention du CCAS : 450 000,00 €.
- ✓ La subvention de la Caisse des Ecoles : 5 100 000,00 €.
- ✓ La subvention de l'Espace Thermoludique de Ravine-Chaude : 150 000,00 €.
- ✓ Les subventions allouées aux associations : 320 000 € (dont 76 000 € pour les crèches).
- ✓ Le SDIS 527 900,00 €.
- ✓ Les indemnités des élus : 182 920,00 €.
- ✓ Bourses et Prix (BEL, Prix aux bacheliers, etc.) : 30 000,00 €

**1.1.4 – Les charges financières (66) : 262 427,00 €**

Les charges financières se décomposent des :

- ✓ Intérêts réglés à l'échéance : 222 801,00 €
- ✓ Intérêts courus non échus (ICNE) : 39 626,00 €.

**1.1.5 – Les charges spécifiques (67) : 100 000,00 €**

Fluctuantes d'un budget à l'autre, ces dépenses concernent titres annulés sur exercices antérieurs pour les cessions de terrains (décès de l'acquéreur, changement de parcelle ...).

**1.1.6 – Les opérations d'ordre (042 – 023)**

Elles sont constituées des opérations de transfert entre sections (amortissements) pour 220 900,00 € et du virement à la section d'investissement pour 1 062 000,00 €.

**1.2- Les recettes de fonctionnement (page 140)****1.2.1- Les produits des services, du domaine et ventes diverses (70) : 234 500,00 €**

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux produits des services à caractère de loisirs et sportifs y compris les concessions de cimetière.

**1.2.2- Les impôts et les taxes (73/731) : 19 903 779,00 €**



C'est le principal poste de recettes de fonctionnement (78 % du total des recettes). Sans augmentation des taux, les recettes de fiscalité locale reposent exclusivement sur la variation des bases calquée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (variation nominale), voire sur l'évolution des bases physiques (variation naturelle liée aux constructions, démolitions...).

Ce chapitre est composé notamment :

- des impôts directs locaux : 9 200 000,00 €
- de l'octroi de mer pour 8 600 000,00 €.
- de l'attribution de compensation versée par la CANBT : 722 431,00 €
- de la taxe spéciale sur le carburant : 1 000 000,00 €

### **1.2.3- Les dotations, subventions et participations (74) : 5 279 802,00 €**

Le chapitre 74 regroupe notamment les dotations versées par l'État aux collectivités locales. Parmi ces dotations, il faut citer :

- la dotation forfaitaire : 2 300 000,00 €
- la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer : 1 748 570,00 €
- la subvention exceptionnelle d'équilibre de l'Etat : 500 000,00 €.

Les compensations de l'Etat au titre des impôts directs locaux sont estimées à 723 232,00 €.

### **1.2.4- Les autres recettes**

Le Chapitre 75 –autres produits de gestion courante (333 240,00 €) correspond aux différents revenus des loyers attendus par la Collectivité et à la quote-part des agents pour les tickets restaurants.

## **2- SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement (pages 21 à 28) est établie en équilibre à 4 200 059,00 € et se présente ainsi qu'il suit :



<b>DEPENSES</b>		<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>		<b>MONTANT</b>
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	55 000,00			
<b>21</b>	Immobilisations corporelles (y compris les Opérations d'équipement)	3 039 023,00	<b>13</b>	Subvention d'investissement	1 513 520,00
<b>16</b>	Emprunts	1 062 036,00	<b>10</b>	Dotations et fonds divers	1 403 639,00
<b>26</b>	Participations et créances rattachées	44 000,00	<b>021</b>	Virement de la section de fonctionnement	1 062 000,00
			<b>040</b>	Opérations d'ordre de transfert entre sections	220 900,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>4 200 059,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>4 200 059,00</b>

## 2.1- Les dépenses d'investissement (pages 26-27)

Les projets budgétés au BP 2024 nécessitant un abondement de crédits sont :



Opérations	Nature des travaux	Montant
210-09	Electrification	150 000,00
21010	Ecoles	70 000,00
21201	Matériels divers	30 000,00
21204	VRD et Routes	762 633,00
21303	Achat de terrain	200 000,00
21304	Frais d'études	30 000,00
21602	Informatique	100 000,00
21603	Mobiliers	100 000,00
21705	Extension du cimetière	205 000,00
22301	Petites Villes demain (vidéosurveillance)	28 390,00
22401	Centre Social	378 000,00
22402	Espace enfance famille de Pierrette	870 000,00
2301	Rénovation et sécurité de bâtiment	170 000,00

**TOTAL INSCRIPTIONS CREDITS NOUVEAUX (Hors RAR 2023)**

**3 094 023,00**

### Les dépenses financières (chapitre 16)

Ce chapitre comprend le remboursement en capital de la dette pour 1 062 036,00 €

### Les titres de participation (Chapitre 26)

Ce chapitre a été abondé d'un complément de crédits nécessaires à la capitalisation de la SPL Ravine Chaude Les Bains de 44 000,00 €.

## 2.2- Les recettes d'investissement (page 131)

Elles se composent comme suit :



- ✓ Amendes de police : 21 000,00 €
- ✓ Subvention CAF (Espace enfance famille) : 870 000,00 €
- ✓ Subvention CAF (Centre social) : 378 000,00 €
- ✓ Subvention Petites Villes de Demain (vidéosurveillance) : 14 520,00 €
- ✓ FCTVA : 418 933,00 €
- ✓ Taxe d'aménagement : 321 734,00 €
- ✓ FRDE : 662 972,00 €
- ✓ Virement de la section de fonctionnement : 1 062 000,00 €
- ✓ Opérations d'ordre (amortissements) : 220 900,00 €



### 3- BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>VOTES AU TITRE DU PRESENT</b>	25 751 321,00	25 751 321,00
+	+	+
<b>RESTE A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>		
=	=	=
<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	25 751 321,00	25 751 321,00

#### INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	4 200 059,00	4 200 059,00
+	+	+
<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>		
<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>		
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	4 200 059,00	4 200 059,00
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	29 951 380,00	29 951 380,00



Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré,

## DECIDE

**Article 1** – De voter le budget primitif 2024 de la présenté en équilibre selon la balance suivante :

### Budget principal

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	25 751 321,00	25 751 321,00
<b>Investissement</b>	4 200 059,00	4 200 059,00
<b>Total budget</b>	<b>29 951 380,00</b>	<b>29 951 380,00</b>

**Article 2** – De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives, techniques et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**Article 3** – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de transmission au représentant au représentant de l'Etat.

*Adoptée par 24 voix 04 abstentions (M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Francia ROSAMONT ; M. AJAS Patrick ; Mme Annick ABELA) et 02contre (M. Remi BRUNO ; M. Benjamin GRACCHUS)*

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

Le Maire,

**Jocelyn SAPOTILLE**